Registre Public d'Accessibilité



Date Ouverture: 1er Septembre 2017

Version 2021 -1.2







2	Bienvenue à l'Age	nce MAAF	Assurances de : l	MENTON
4	Le Bâtiment et les Oui	services p	proposés sont acc Non	cessibles
	Le personnel vous	informe de	l'accessibilité d	u bâtiment et
	des services			
	Oui	×	Non	
118				
	Formation du Personnel	l d'accueil	aux différentes s	ituations
	de Handicap			
	 Le personnel est sensibilisé 		a	
	 Le personnel est formé 			
	 Le personnel ser a formé 			
*	Matériel adapté Le matériel est entretenu et Le personnel connaît le maté		⊠ ⊠	
	Consultation du Registr Al'Accueil	re Public d'	Accessibilité ⊠	
() Existe-t-il un Reg	gistre Public de Sécurité :		Ø	
Un Agenda d'Ac	cessibilité Programmée (Aď AP) a é	été établi :	Ø	
_	lu document : 23 Septembre 2015		_	

Adresse: 35 Avenue de Verdun

Code Postal: 06500 Ville: MENTON

Nom de la Personne Morale : MAAF ASSURANCES SA

SIRET: 542 073 580 05730 NAF: 6512Z



Accessibilité aux Personnes Handicapées

Sommaire

- ➤ Bien Accueillir les Personnes Handicapées

 Plaquette Ministérielle
- Notice d'Accessibilité
- > Attestation d'Achèvement et Conformité des Travaux
- Modalités de Maintenance des Equipements d'Accessibilité



Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- → Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- → Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- → Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- → Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- → Les déplacements ;
- → Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- → La station debout et les attentes prolongées ;

→ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES www.cohesion-territoires.gouv.fr



2) Comment les pallier ?

- → Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- → Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- → Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

- 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes
 - La communication orale;



→ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier?

- → Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- → Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- → Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- → Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- → Proposez de quoi écrire.
- → Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- → Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ⋆ L'usage de l'écriture et de la lecture.



2) Comment les pallier?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- → S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- → Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- → Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- → Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- → Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

- 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes
 - + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre);
 - + Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
 - + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul;
 - + Le repérage dans le temps et l'espace ;
 - + L'utilisation des appareils et automates.



2) Comment les pallier?

- → Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- → Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- → Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- → Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

- 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes
 - + Un stress important;
 - Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés;
 - + La communication.

2) Comment les pallier?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- → Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- → En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.



Paur en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes. html

> Conçu par la DMA en partenariat avec : APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEL

Conception- Réalisation ; MSEM-MLHCl/SG/SPSSI/ATLZ/Benoft Cudelou



Notice d'Accessibilité





Notice descriptive d'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite aux établissements et installation ouvertes au public (ERP)

prévue par les articles R 111-19-18 et R 111-19-19 du code de la construction et de l'habitation

PRINCIPALES DISPOSITIONS TECHNIQUES CONCERNANT LE PRÉSENT PROJET

RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE DEMANDEUR ET L'ÉTABLISSEMENT

1 – DEMANDEUR (bénéficiaire de l'autorisation)

Nom, prénoms : MAAF ASSURANCE SA pour les personnes morales, nom du représentant légal ou statutaire : M. Patrick MAZET

Adresse: Chaban de Chauray

Code postal: 79036

Commune: NIORT CEDEX 9

Téléphone fixe :

Mail:

2 - ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement : MAAF, agence « MENTON »

ACTIVITÉ avant travaux : Commerces et activités de service Après travaux : Commerces et activités de services

IDENTITÉ de l'exploitant : MAAF ASSURANCES SA

TYPE(S) et CATÉGORIE de l'établissement (selon R123-19 du CCH- voir fiche sécurité) : Type W - 5^{km} catégorie

ADRESSE: 35 AVENUE DE VERDUN

Code postal: 06500 Commune: MENTON

Concerné : oui ☐ non 🛛

Concerné : oui ⊠ non □

RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES À LA BONNE COMPRÉHENSION DU DOSSIER

1 - Descriptif des travaux envisagés

	- Un accueil existant rénové	
	 1 bureau ouvert (CEC) existant rénové 	
	- 1 bureau fermé accessible PMR existant ré	novė
	- 1 bureau fermé non accessible PMR créé	
	 Un ensemble sanitaires existant rénové 	
	 Un placard clim existant rénové 	
	 Un local technique existant conservé 	
2 (1		Concerná i oui □ non ⊠
5=41/70	heminements extérieurs Caractéristiques minimales à respecter pour le	Concerné : oui ☐ non ⊠ cheminement usuel (largeur, pente, espaces de manœuvr
ž	heminements extérieurs Caractéristiques minimales à respecter pour le de portes, de demi-tour, de repos, d'usage,)	cheminement usuel (largeur, pente, espaces de manceuvr
<u>}</u>	heminements extérieurs Caractéristiques minimales à respecter pour le de portes, de demi-tour, de repos, d'usage,) Repérage, guidage (contraste visuel, signalisati	cheminement usuel (largeur, pente, espaces de manceuvr

3 - Stationnements

- > Nombre : 2 % du nombre de total de places pour le public, situées à proximité de l'entrée, du hall d'accueil, de l'ascenseur,...
- Caractéristiques minimales à respecter avec signalisation verticale et marquage au sol
- Raccordement avec cheminement horizontal sur une longueur de 1,40 m minimum
 Valeur d'éclairement prévue (50 lux en tout point des circulations piétonnes des parcs de stationnement, 20 lux en tout autre point des parcs de stationnement),...

Sans objet.			

4 - Accès aux bâtiments

- Descriptif le cas échéant du dispositif de contrôle d'accès (digicodes, visiophones)
- Entrées principales facilement repérables (éléments architecturaux, matériaux différents,...)
- Caractéristiques à respecter (seuil, largeur de portes, conditions de filtrage,....)
- Positionnement des systèmes de communication et des dispositifs de commande (interphone, poignées),...

La porte d'accès extérieure aura 0.90 m de passage libre (1 UP). Il existe une différence de niveaux de 18 cm : maintien de la marche trait d'union existante, conforme au regard de la législation pour l'accessibilité PMR.

NOTICE ACCESSIBILITE 2020H MAAF MENTON

	1 090 0 20	
- Accueil du public	Concerné : oui ⊠ non □	
 Caractéristiques des guichets, banques d'accueil, cai 	isses de paiement, comptoirs	
 Mobilier adapté pour les personnes circulant en faute 	사람들은 사람들이 하는 것 같아 되었다면서 가득하다 하면 하면 하면 하면 하는데	
 Si accueil sonorisé prévoir induction magnétique et pictogramme correspondant 		
 Qualité d'éclairage (minimum 200 lux), 	NOTE OF TAKEN OF THE STATE OF T	
- L'accueil du public se fera au niveau dans l'un des tr	rois bureaux, dont deux sont accessibles PMR.	
- 200 lux au minimum (en général 400 lux).		
Circulations intérieures horizontales	Concerné : oui ⊠ non □	
 Éléments structurants repérables par les déficients vi 	ienale	
Caractéristiques minimales à respecter (largeur des c		
manoeuvre de portes,)		
 Qualité d'éclairage (minimum 100 lux), 		
- L'ensemble des dégagements accessibles au public	seront supérieurs à 1.50 m.	
- 100 lux au minium (en général entre 200 et 300 lux).		
rab and an immanifer School state Top cropp last.	Hi	
Mark Cares Prog. at		
- Circulations verticales		
➤ Escaliers	Concerné : oui ☐ non ☑	
 Contraste visuel et tactile en haut des escaliers, 	qualité d'éclairage (minimum 150 lux),	
 Caractéristiques minimales à respecter (largeur o courantes contrastées,), 	des escaliers, hauteur des marches et girons, mains	
Sans objet.		
> Ascenseurs	Concerné : oui ☐ non ⊠	
 Obligation d'ascenseur si accueil en étages de pi différentes de celles offertes au niveau accessible 		
 Conforme à la norme EN 81-70 (dimensionneme de la cabine, annonce des étages desservis,) 		
 Possibilité d'élévateurs à usage permanent par v 	ole derogatoire,	
Sans objet.		
- Tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécar	niques Concerné : oui ☐ non ⊠	
> Ne peuvent remplacer un ascenseur obligatoire		
 Doivent être doublés par un cheminement accessible 	non mobile ou par un ascenseur,	
Sans objet.		
NOTICE ACCES	SSIBILITE	

Concerné : oui ⊠ non □

Page 4 sur 6 9 - Nature et couleur des matériaux de revêtements Concerné : oui ⊠ non □ et qualité acoustique > Nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds (les matériaux doivent éviter toute gêne sonore ou visuelle, dans ce but ils doivent respecter certaines dispositions) Traitement acoustique des espaces d'accueil, d'attente du public et de restauration - matériaux prévus (niveaux de performance visés en termes d'isolement acoustique et d'absorption des revêtements et éléments absorbants > 25 % de la surface au sol de ces locaux) Couleur générale claire, contraste et couleurs vives ponctuelles pour valoriser les points d'intérêt ou changement de matériaux au sol, matériaux non brillants, éclairage avec mise en valeur des zones d'usage spécifiques. 10 - Portes, portiques et sas Concerné : oui ⊠ non □ Dimensionnement des portes battantes, des portes automatiques, des portillons (largeur des portes, positionnement des poignées, résistances des fermes-portes, repérage des parties vitrées,...),... Toutes les portes accessibles au public auront un passage minimum libre de 90 cm. Les parois vitrées seront signalées par un marquage continu, contrasté entre 1.10 m et 1.60 m.

11- Locaux ouverts au public, équipements et dispositifs de commande

- Description des appareils distributeurs, des dispositifs d'information et de communication divers, notamment signalétique, écrans, panneaux à messages défilants, bomes d'information, dispositifs de sonorisation.
- Hauteur et emplacement des équipements et dispositifs de commande destinés au public, notamment dispositif d'ouverture des portes, interrupteurs, commandes d'arrêt d'urgence, (Nécessité d'un repérage aisé des équipements et dispositifs de commande – contraste visuel, signalisation,....)
- Caractéristiques minimales du vide nécessaire en partie inférieure des guichets, mobiliers à usage de lecture, d'écriture ou d'utilisation d'un clavier
- Information sonore doublée par une information visuelle
- Les plans de travail seront accessibles assis comme debout et seront de hauteur inférieure minimale de 0.70 m, de hauteur supérieure maximale de 0.80 m, de largeur minimale de 0.60 m et de profondeur minimale de 0.30 m.
- La boîte aux lettres existante conservée a une fente située entre 0.90 et 1.30m par rapport au niveau de l

12 – Sanitaires	Concerné : oui ☐ non ⊠					
 Localisation et caractéristiques minimales à respecter pour les sanitaires accessibles aux personnes handicapées Espace latéral à côté de la cuvette, espace de manœuvre de porte avec possibilité de demi-tour à l'intérieur ou à défaut à l'extérieur Positionnement de la cuvette, de la barre d'appui (hauteur), des accessoires tels que miroir, distribut 						
					savon, sèche-mains, > Obligation d'un lave-mains à l'intérieur des sanitaires ada	aptés (non positionné en angle)
					Sans objet. Nota : les sanitaires existants conservés sont exclusivement rés (règlement intérieur).	servés au personnel pour des raisons de sécurité
13 – Sorties	Concerné : oui ⊠ non □					
 Les sorties correspondantes à un usage normal du bâtim confusion avec les sorties de secours 	nent doivent être repérables de tout point et sans					
Toutes les portes accessibles au public auront un passage minir	num libre de 0.90 m.					
Les parois vitrées seront signalées par un marquage continu, co	ntrasté entre 1.10 m et 1.60 m					
L'accès extérieur de l'agence se fera par une porte d'accès print m de passage libre, soit 1 UP, fonctionnant en accès libre.	cipale ouvrante à la française, un vantail, de 0.90					
 14 – Établissement ou installation recevant du public a Nombre de places accessibles, taux par rapport au noml accéder depuis l'entrée 						
Sans objet.						
 Établissement disposant de locaux d'hébergemen Nombre et caractéristiques des chambres, salles d'eau, chambres et locaux par rapport au nombre total, localisa 	cabinets d'aisance accessibles, taux de ces					
Sans objet.						
 16 – Établissement ou installation comportant des cabines d'essayage, d'habillage ou de déshab Nombre et caractéristiques des cabines et douches acce 						
Sans objet.						
NOTICE ACCESSIB						

17 - Établissement	comportant des caisses
de paiement	disposées en batterie

Nombre et localisation des caisses accessibles

Sans objet.		

Fait à MARSEILLE, le 23/07/2020

Date et signature du demandeur

Concerné : oui ☐ non 🗵

Pour la MAAF Assurances SA P.O.

ATELIER MASSALIA DICCHITECTURE
Miguel PORESTIER et Jean Politike du III. Andriceses DPLG Associés
immedia La Ponsan Joseffer Hammer D. 75 - Seage
7 Annua (Third Roboth, 2016 MARKELLE
You in the U.S. 2016 May 15 to track of passalisand becture fr

Attestation d'Achèvement et Conformité des Travaux





Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux



	0 1 / / / 1			
Vous devez utiliser ce formulaire si :	Cadre réservé à la mairie du lieu du projet			
Vous déclarez l'achévement partiel ou total des travaux de construction ou d'aménagement.	présente déclaration a été reçue à la mairie			
Vous déclarez que les travaux de construction ou d'aménagement sont				
conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction.				
Vous déclarez que le changement de destination à été effectué et est conforme au permis.				
Vous déclarez que la division de terrain a été effectuée et est conforme au				
permis ou à la déclaration préalable.	Cachet de la mairie et signature du recoveur			
1 - Désignation du permis ou de la déclaration pré	alable			
☐ Permis de construire → N° — — — — — — — — — — — — — — — — — —				
☐ Permis d'aménager 🖒 N° 🗀 🗀 🗀 🗀 🗀 🗆				
S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autori				
Si oui, date de finition des voiries fixée au : — — — — — — —				
Déclaration préalable $\Rightarrow N^{\circ}(D_1, P_1, 0_1, 0_1, 6_1, 0_1, 8_1, 3_1)$	2,10 r Hr 0,1 1,13,12 r			
2 - Identité du déclarant (Le déclarant est le titulaire de l'auto				
Vous êtes un particulier Madame Monsieur				
Nom :	Prénom :			
Vous êtes une personne morale				
Dénomination : MAAF ASSURANCES				
N° SIRET: 15.14.12.10.17.13.15.18.10.10.10.10.14.1	6 Type de société (SA, SCI,) : SA			
Représentant de la personne morale :Madame 🚨 Monsieur 🕱				
	Prénom : Patrick			
Nom: MAZET	Prénom : Patrick			
Nom : MAZET 3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de ch.	Prénom : Patrick			
Nom : MAZET 3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de ch. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de char	Prénom : Patrick angement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant, agement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.)			
Nom : MAZET 3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de chave vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chave Adresse : Numéro :	Prénom : Patrick angement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant. agement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.) NIORT			
Nom: MAZET 3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir qu'en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complément en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complément en cas de chavous pouvez également en cas de chavous	Prénom : Patrick angement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant, ngement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.) NIORT			
Nom : MAZET 3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de char Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de char Adresse : Numéro :	Prénom : Patrick angement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant. gement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.) : NIORT indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Nom: MAZET 3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir qu'en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complément en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complément en cas de chavous pouvez également en cas de chavous	Prénom : Patrick angement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant. gement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.) : NIORT indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Nom: MAZET 3 - Coordonnées du déclarant (Ne rempir qu'en cas de chavous pouvez également rempiir la fiche complémentaire en cas de char Adresse : Numéro :	Prénom : Patrick angement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant, ngement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.) : NIORT indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Nom : MAZET 3 - Coordonnées du déclarant (Ne rempir qu'en cas de chavous pouvez également rempiir la fiche complémentaire en cas de char Adresse : Numéro :	Prénom : Patrick angement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant, ngement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.) : NIORT indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Nom: MAZET 3 - Coordonnées du déclarant (Ne rempir qu'en cas de chavous pouvez également rempiir la fiche complémentaire en cas de char Adresse : Numéro :	Prénom : Patrick angement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant, ngement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.) NIORT indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Nom: MAZET 3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de char Adresse : Numéro :	Prénom : Patrick angement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant, ngement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.) NIORT indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Nom: MAZET 3 - Coordonnées du déclarant (Ne rempir qu'en cas de chavous pouvez également rempiir la fiche complémentaire en cas de char Adresse : Numéro :	Prénom : Patrick angement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant, ngement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.) NIORT indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Nom: MAZET 3 - Coordonnées du déclarant (Ne rempir qu'en cas de chavous pouvez également rempiir la fiche complémentaire en cas de char Adresse : Numéro :	Prénom : Patrick angement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant, ngement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.) NIORT indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Nom: MAZET 3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de char Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de char Adresse : Numéro :	Prénom : Patrick angement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant, ngement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.) : NIORT indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Nom: MAZET 3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de cha Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de char Adresse : Numéro :	Prénom : Patrick angement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant gement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.) NIORT indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Nom: MAZET 3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de chavous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de char Adresse : Numéro :	Prénom : Patrick angement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant, ngement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.) : NIORT indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Nom: MAZET 3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de cha Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de char Adresse : Numéro :	Prénom : Patrick angement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant ogement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.) NIORT indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Nom: MAZET 3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de cha Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de char Adresse : Numéro :	Prénom : Patrick angement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant ngement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.) NIORT indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Nom: MAZET 3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de cha Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de char Adresse : Numéro :	Prénom : Patrick angement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant ngement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.) NIORT indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			

Surface de plancher créée (en m²) :		
Nombre de logements terminés :	dont individuels :	dont collectifs :
Répartition du nombre de logements terminés par type de fi	nancement	SATE OF CONTRACTOR CONTRACTOR
☐ Logement Locatif Social : ☐☐☐		
☐ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) : ☐☐☐☐		
☐ Prêt à taux zéro :		
☐ Autres financements :		-
J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont conforme	s à l'autorisation (permis ou non-op	position à la déclaration préalable) ¹
À_ Le:		
Signature du (ou des) déclarant(s)	Le: 22/11/2021	Mecte (ou de l'agréé
Signature du (od des) deciarant(s)	en agsbisecturel a Mignel literatura et ann in de International de France	La demande and agree
Pièces à joindre selon votre projet (cocher les pièces jo des travaux) :	intes à votre déclaration attesta	nt l'achèvement et la conformité
AT.1 - L'attestation constatant que les travaux réalisés n R. 111-19-27 du code de la construction et de l'habitat		
☐ AT.2 - Dans les cas prévus par les 4° et 5° de l'article R d'achèvement est accompagnée d'un document établi par attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses av cycloniques prévues par l'article L. 563-1 du code de l'envi	un contrôleur technique mentionne vis sur le respect des règles de cor	é à l'article L. 111-23 de ce code, estruction parasismiques et para-
☐ AT.3 - L'attestation de prise en compte de la règlementatio et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanisme] ;	on thermique prévue par l'article R.1	11-20-3 du code de la construction
☐ AT.4 - L'attestation de la prise en compte de la réglementati et de l'habitation [Art. R.462-4-2 du code de l'urbanisme] ;	ion thermique prévue par l'article R.1	31-28-2 du code de la construction
☐ AT.5 - L'attestation de prise en compte de la règlementation et de l'habitation [Art. R.462-4-3 du code de l'urbanisme].	on acoustique prévue par l'article R	111-4-2 du code de la construction
La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des tr	ravaux est adressée :	
 soit par pli recommandé avec demande d'avis de réception soit déposée contre décharge à la mairie. 		
À compter de la réception en mairie de la déclaration, l'admin des travaux au permis ou à la déclaration préalable. Ce déla l'article R. 462-7 du code de l'urbanisme?	nistration dispose d'un délai de trois ai est porté à cinq mois si votre pro	mois pour contester la conformité jet entre dans l'un des cas prévu à
Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les loca propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison in ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). C ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surf sous-destination de surfaces existantes. Le défaut de déclar de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du code	ndividuelle, appartement, local com les obligations déclaratives s'appliq faces nouvelles ou le changement o ration entraîne la perte des exonéra	imercial, etc.) au centre des impôts juent notamment lorsque le permis de destination et le cas échéant de

Si vous êtes un particulier: la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : 🗆

¹ La déclaration doit être signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte ou l'agréé en architecture, dans le cas où its ont dirigé les travaux.

2 Travaux concernant un immeuble inscrit au trèe des monuments historiques ; travaux situés dans le périmetre d'un sits patrimonial remarquable, des abords des monuments historiques, dans un sits classé ou en instance de classement au trire du code de l'environnement, travaux concernant un immeuble de grande hauteur ou recevant du public ; travaux situés dans le coeur d'un pric national or dans un espace ayant vocation à être classés dans le coeur d'un futur parc national or travaux situés dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques.

Modalités de Maintenance des Equipements d'Accessibilité

Les éléments spécifiques décrits sont mis en œuvre, sur certains sites, selon les préconisations validées par les Commissions d'Accessibilité



RAMPE EN FIBRE DE VERRE ULTRA LEGERE AVEC SURFACE ANTI DERAPANTE, MARGELLE DE SECURITE*, POIGNEES DE TRANSPORT

* Grand modèle













Références	Туре	Longueur Max/Min mm	Largeur utile de la rampe mm	Poids max supporté kg	Poids de la rampe kg
30100-070		700	730	300	3.5
30100-085	RAMPE LARGE FIXE	850		300	. 4
30100-125	ULTRA LEGERE	1250		300	6
30100-165	FIBRE DE VERRE	1650	790	300	7.5
30100-205	10040000413404341650	2050		300	9.5

Rampe simple TRAIT D'UNION



1 - Appel et prise en considération de la personne à mobilité réduire.



2 - Soulever la poignée coté gauche.



3 - Tirer la poignée vers l'avant.



4 - Poser la rampe au sol.

ATTENTION : vous devez refermer la rampe après chaque utilisation Déploiement manuel de la rampe d'accès





5 - Basculer la poignée qui fera office de chasse roues.



6 - Répéter les opérations pour la deuxième rampe.



7- Rampe en service.



8 - Répéter les manoeuvres précédentes en sens inverse pour fermer la rampe.

Rampe double TRAIT D'UNION



1 - Appel et prise en considération de la personne à mobilité réduite



2 - Soulever le volet frontal.



3 - Tirer le volet vers l'avant des deux mains.



4 - Poser la rampe au sol.

ATTENTION : vous devez refermer la rampe après chaque utilisation Déploiement manuel de la rampe d'accès





5 - Basculer la poignée qui prolongera la rampe



6 - Répéter les opérations pour le deuxième volet



7- Rampe en service



8 - Répéter les manoeuvres précédentes en sens inverse pour fermer la rampe

AUDEA ACCUEIL



Fiche produit Ref. 160 001





Mettez aux normes votre accueil au meilleur rapport qualité-prix

BESOIN DES USAGERS



FONCTION DU PRODUIT



La réception ou le guichet sont des lieux où la communication est centrale. Pour accéder aux services et entendre correctement, les personnes malentendantes ont besoin d'équipements d'amplification sonore adaptés.

En intégrant une boucle magnétique, la LA-90 permet d'amplifier les discussions directement dans l'aide auditive de l'usager lorsque positionnée en mode T. Avec son micro intégré, la LA-90 ne nécessite pas d'équipement supplémentaire.

CARACTÉRISTIQUES

- Couleur : gris et bleu personnalisable sur demande
- Dimensions: 200 x 185 x 70 mm
- Poids: 635 gPortée: 1 m²
- Alimentation: secteur ou batterie (6h)

ACCESSOIRES COMPATIBLES

- Récepteur LPU-1 et CRESCENDO 50
- Microphones jack







RAPPEL DE LA LOI ET DES NORMES

Art. 5-II : « Lorsque l'accueil est sonorisé et en cas de renouvellement ou lors de l'installation d'un tel système, celui-ci est équipé d'un système de transmission du signal acoustique per induction magnétique, respectant les dispositions décrites en annexe 9. Les spécifications de la norme NF EN 60118-4:2007 sont réputées satisfaire à ces exigences. Ce système est signalé par un pictogramme.

Les accueils des établissements recevant du public remplissant une mission de service public ainsi que des établissements recevant du public de 1re et 2e catégories sont équipés obligatoirement d'une telle boucle d'induction magnétique.»

O Droits réservés - EO GUIDAGE - 1606









Modules de maintenance pour Ascenseurs

Périodicité des visites : toutes les 6 semaines

MODULE DE BASE

Fréquence et opérations imposées par la législation

Contrôles à chaque visite

Paliers:

- boutons d'appel, voyants et indicateurs
- portes et vantaux
- serrures, des ferme-portes ou contrepoids, l'efficacité du verrouillage et contact de fermeture
- oculus
- des dispositifs limitant les possibilités d'actes de vandalisme

Cabine:

- précision d'arrêt de la cabine par rapport au palier
- alarme, téléalarme, dispositif de secours
- boutons et voyants, éclairage
- vantaux, dispositifs de réouverture (contact chocs, bords sensibles, cellule radar, boutons de réouverture)

Machinerie:

• niveau d'huile en cuve, la présence de fuites pour les appareils hydrauliques.

Egalement observés :

- confort au démarrage et à l'arrêt
- fonctionnement flèches de sens et de indicateur en cabine
- les éventuels bruits, vibrations

Fréquence et opérations imposées par la législation

Contrôles 2 fois par an

<u>Câbles</u>:

- état, tension, allongement et points de fixation
- usure des poulies et des contres-paliers, ainsi que leur graissage
- câblettes et chaines

Frein

- usure des garnitures, test de l'efficacité
- isonivelage, vanne de descente manuelle et antidérive pour appareil hydraulique

Fréquence et opérations imposées par la législation

Contrôles 1 fois par an

Contrôle parachute :

- composants du parachute et/ou moyen de protection contre les mouvements de la cabine en montée (en machinerie, en cuvette, sur ou sous la cabine)
- limiteur de vitesse et poulie de tension
- essai de prise, teste du patinage machine, coupure contact. Le technicien s'assure du déclenchement équilibré des blocs, de la bonne retombée du mécanisme et du réarmement correct du contact

appareil hydraulique : étanchéité, réducteur de débit, soupape de rupture, pompe à main. descente manuelle sont testés.

Nettoyage:

Du local machine, de la machine, du coffret, du toit de cabine, de la cuvette, des récupérateurs d'huile.

CONTROLE COMPLET

1 fois par an*

Contrôles Manœuvre :

- composants du coffret de manœuvre (relais, transformateur, cartes électroniques)
- système de sélection d'étages en machinerie (mécanique ou électrique)
- fusibles, relais de phase, serrage des borniers, test de masse, anti-dérive électrique, témoin de présence à niveau, sonde de température d'huile
- ventilation forcée du local
- éclairage normal et de sécurité, en machinerie et en cabine

Contrôles Treuil ou Machine :

- groupe de traction dans sa globalité
- ensemble « freins »
- niveau d'huile du réducteur, des paliers moteur
- graisseurs automatiques
- tension des courroies et anti-patinage
- dispositifs de protection (disjoncteur thermique, thermistance, boite à bornes, ventilation)
- contacts de fin de course haut et bas
- contrôle de la course poulie/frein

Pour un appareil hydraulique : centrale et distributeur, limiteur de pression, réchauffeur et/ou refroidisseur, niveau et aspect de l'huile, extra course haut et has

Contrôles Gaine

- fixation des guides, cordon souple, chaine de compensation
- éclairage
- fonctionnement du boitier d'inspection
- arcade de la cabine, éléments participant au bon coulissement de celle-ci et du contrepoids (coulisseau, fils, guides, huileurs)
- poulies et dispositifs de fin de course
- parties non visibles des paliers (seuils de porte, tôles chasse-pieds, frontons)
- amortisseurs en fosse
- électrification

Contrôles Portes Palières

Opérations identiques à celles du module « porte cabine et» mais effectuées sur toutes les portes à tous les paliers.

Contrôles Porte Cabine

- éléments fixes (rail, traverse, seuil, garde-pieds, butées, patins, oculus)
- éléments mobiles (vantaux, galets, pivots)
- éléments participant à la bonne fermeture et réouverture des portes : câblettes, contrepoids, ferme-porte, cellule, contact choc, serrure (shunt, percuteur, pêne),
- composants de l'opérateur qui manœuvre les portes cabine : navette, tension des câblettes, courroies, chaînes contacts électriques.

Contrôles Signalisation

• boutons, voyants, indicateurs, cabine & paliers



Maintenance pour EPMR

La Société de Maintenance assure une visite d'entretien selon la périodicité précisée au contrat (la législation n'impose pas de cadre périodique ou d'opérations minimales comme c'est le cas pour les ascenseurs).

La maintenance préventive est assurée selon un programme adapté à chaque appareil qui comprend notamment les opérations suivantes :

Le contrôle de l'ensemble des dispositifs de sécurité,

Le contrôle du groupe moteur,

Le contrôle du système de transmission mécanique,

Le contrôle de la sécurité des contacts de fin de course.

Le contrôle des boîtes à boutons.

Le contrôle des contacts de protection dans le tableau général,

Le contrôle de sécurité d'accès haut et bas,

Le nettoyage et graissage nécessaire y compris fournitures (huile, graisse).

Modules de maintenance Portes

Les modules, répartis en 2 catégories comme listé ci-dessous sont exécutés, voire associés au cours d'une même visite, selon la programmation définie par le plan d'entretien

Module Sécurité	Module Inspection
- Dispositifs de sécurité : barre palpeuse, cellule	Les éléments du module sécurité + :
- Débrayage manuel - Limiteur d'effort	- Verrouillage de la porte
- Articulations : charnières, pivot	- Eléments de guidage : rails, galets- Organes de commande
Zone d'accostageSignalisation : feux clignotants, éclairage, marquage	- Système d'équilibrage : contrepoids, ressorts Armoire de commande
au solTransmission : bras, câbles, chaînes, courroies	- Fixation de la porte
- Opérateur : moto-réducteur, opérateur hydraulique	Système antichuteEtat peinture et corrosion

Documents complémentaires à consulter dans le Registre de Sécurité

Disponible à la demande auprès du personnel de l'Agence

